

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 17 / 2024

OBJET :

--
REPAS DU 14 JUILLET

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

13 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt Juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Janine CHEUL et Dominique LEJEUNE, Messieurs Guy BOUAZIZ, David CHOLLEY, Serge DROIT.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mesdames Cécile DE BEIR et Claudie PICHOT et Messieurs, Fabrice TANTY (pouvoir à Mr Boutin), Didier VERNIOL (pouvoir à Mme Lejeune), et Thierry GARNIER

Monsieur Guy BOUAZIZ a été élu secrétaire de séance.

Le Maire propose d'organiser pour les habitants de la commune, un déjeuner champêtre à l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet.

Les tarifs du repas, tels que présentés sur le devis du restaurant- traiteur Entre Ciel et Mer de Bailleau Armenonville sur la base de 100 personnes sont les suivants:

Tarifs par personne proposés par le traiteur

- Apéritif (sangria) 2.15 €
- Repas (entrée, plat, fromage, dessert) 12.00 €

Le Maire propose de fixer le prix à 15 € pour les adultes et à 7.50 € pour les enfants. Les repas seront réservables avec un règlement par chèque bancaire à l'ordre de la Régie de recettes de Chartainvilliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE CES TARIFS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240620-17-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication